

COUR D'APPEL DE DALOA

TRIBUNAL DE PREMIÈRE
INSTANCE DE MAN

PARQUET DE MAN



N° 063-2024/MJDH/TPI-MAN/PR

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
PRES LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MAN

Par un communiqué en date du 29 février 2024, le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Man informait l'opinion nationale de l'arrestation de trois (3) personnes, dont deux (2) chefs de village, soupçonnées d'avoir provoqué la mort atroce, à Zéo, sous-préfecture située dans le département de Bangolo, d'un jeune instituteur bénévole répondant au nom de Luc Valen BOMAHE.

Sur les instructions du Procureur de la République, les gendarmes ont entrepris les recherches pour retrouver les autres personnes mises en cause, qui avaient pris la fuite.

Grâce au concours précieux des habitants de Zéo, la brigade de Bangolo a réussi à appréhender deux (2) autres personnes, à savoir, les nommés Koulaéri Bruno SEA et Emmanuel GUIPOHI, qui étaient membres de l'équipe de sécurité du village.

Ceux-ci ont été conduits devant le Juge d'instruction, qui les a inculpés et placés en détention préventive. Ainsi, le nombre d'individus poursuivis dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour faits de tortures, traitements inhumains, traitements dégradants et coups mortels, réprimés par les articles 381-1°, 387, 399-2°, 400, 401 et 402 du code pénal, était porté à cinq (5).

Le Procureur de la République tient à féliciter et à remercier sincèrement la population de Zéo, qui, dans un admirable élan citoyen, a activement collaboré aux investigations de la gendarmerie, permettant ainsi de retrouver les individus recherchés.

Fait au Parquet de Man, le 1^{er} juillet 2024



Le Procureur de la République

K. A. Hermann KOUA

Procureur de la République
près le Tribunal de Première Instance de MAN